

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/026**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 23 : DEMANDE DE LOCATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC, GRAND RUE À RECH**

Le conseil municipal

Après avoir entendu les explications de Mme Michèle Muller, adjointe au maire :  
« Par courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 Monsieur HANS Stéphane sollicite la location d'une partie du domaine public cadastré section 44 parcelle 186 attenant à sa propriété au 102 Grand Rue à RECH. »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances

A l'unanimité des voix,

- accepte de louer à Monsieur HANS Stéphane une partie d'une superficie d'environ 80m<sup>2</sup> du domaine public communal, cadastré section 44 parcelle 186 moyennant le versement d'une taxe de reconnaissance de 6,10€/an.
- autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition précaire et révocable correspondante, tout en rappelant les conditions générales ci-après liées à ce type de mise à disposition à savoir :
- l'intéressé doit s'engager dans cette convention à :
  - \* s'interdire de construire sur le terrain
  - \* entretenir le terrain et le laisser en bon état de propreté
  - \* s'interdire de sous-louer ce terrain
  - \* libérer à tout moment à la demande de la ville, le terrain communal sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 11 mars 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT